



**Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux**

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau**

Dixième réunion

Genève, 24 et 25 juin 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Quantification des avantages de la coopération transfrontière

WG.1/2015/INF.9

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DU PROJET DE NOTE D'ORIENTATION SUR LE RECENSEMENT, L'ÉVALUATION ET LA
COMMUNICATION DES AVANTAGES DE LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES
EAUX TRANSFRONTIÈRES**

Présenté par le secrétariat en coopération avec l'Estonie

I. CONTEXTE ET INTRODUCTION

Lors de sa sixième réunion (Rome, 28 au 30 novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a mandaté le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau afin de préparer une note d'orientation sur les avantages de la coopération transfrontière (voir ECE/MP.WAT/37/Add.1, domaine d'activité 3.2).

Le présent document est le résumé analytique du troisième projet de note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Note d'orientation). La version complète est, pour le moment, disponible seulement en anglais. Elle repose sur les résultats des discussions menées durant l'atelier d'experts « Beyond water: Regional economic integration and geopolitical benefits of transboundary water cooperation » qui s'est tenu à Tallinn les 28 et 29 janvier 2015.

La Note d'orientation sera présentée pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau lors de sa septième réunion (Budapest, 17-19 Novembre 2015). Le Groupe de travail est donc invité à apporter ses commentaires et à approuver la Note d'orientation afin qu'elle puisse être soumise à la Réunion des parties. Le délai pour les commentaires écrits est le 24 juillet 2015.

Afin d'augmenter l'impact de la Note d'orientation et de promouvoir rapidement sa diffusion et son application, il est proposé de la soumettre à la Réunion des Parties comme une publication imprimée et non comme un document officiel. Cela facilitera son application. De plus, le Groupe de travail est invité à confier au secrétariat, en coopération avec le pays chef de file pour cette activité, l'Estonie, et le Bureau, la prise de dispositions pour la finalisation, l'édition et l'impression de la Note d'orientation avant la septième session de la Réunion des Parties, où elle sera disponible en anglais. Les versions russe et française suivront peu après la session.

Le Groupe de travail est également invité à formuler des recommandations pour la future application de la Note d'orientation.

II. RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROJET DE NOTE D'ORIENTATION

1. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières est nécessaire afin de gérer les eaux internationales de manière intégrée et durable, elle a généré différents cadres juridiques et institutionnels. Une telle coopération comprend : coordination, collaboration et action conjointe dans un processus itératif et cyclique.

2. La coopération en matière d'eaux transfrontières est également susceptible de générer de nombreux bénéfices pour les pays qui coopèrent, tels qu'une croissance économique accélérée, un bien être humain augmenté, une durabilité environnementale accrue et une stabilité politique augmentée. De manière générale, plus le niveau de coopération transfrontière est élevé, plus les avantages sont importants. Cependant, bien que la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ait augmenté, certains pays sont encore confrontés à des difficultés en matière de coopération, et même les pays qui coopèrent le font souvent sur un nombre de questions restreint.

3. Des exercices d'évaluation des avantages peuvent aider les pays à apprécier la valeur potentielle de la coopération. Compte tenu de l'absence de directives sur la manière de procéder à de tels exercices, lors sa sixième session (Rome, 28–30 novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies a mandaté l'élaboration de cette Note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Note d'orientation). Le texte est une réalisation collaborative, et le résultat d'un long processus de collecte d'informations, de réflexion et de consultation.

4. Cette publication vise à aider les Gouvernements et les autres acteurs dans la prise de conscience des avantages potentiels de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Elle le fait également en apportant une introduction aux bénéfices de la coopération concernant les eaux transfrontières ainsi que sur la manière de procéder à un exercice d'évaluation des avantages. Cela comprend des tâches distinctes mais connexes : le recensement, l'évaluation et la communication des avantages. Cette Note d'orientation propose comment aborder ces tâches, ainsi que la manière dont l'évaluation des avantages peut être intégrée dans les processus politiques de coopération en matière d'eaux transfrontières.

5. Les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières sont décrits tant pour les eaux de surface que pour les eaux transfrontières souterraines, et ce avec une portée géographique mondiale. La Convention sur l'eau de la CEE est devenue un cadre juridique universellement ouvert en 2013. En conséquent, cette Note d'orientation vise un public mondial et se fonde sur l'expertise et des études de cas du monde entier. Elle apporte également des arguments supplémentaires pour coopérer afin d'assurer la gestion durable des ressources en eaux transfrontières, ainsi que pour adhérer et mettre en œuvre la Convention sur l'eau.

Lancement d'un exercice d'évaluation des avantages

6. Il existe des raisons convaincantes de procéder à un exercice d'évaluation des avantages. Un tel exercice peut apporter des arguments factuels pour coopérer ou renforcer la coopération. Il peut faciliter l'élargissement de la portée de la coopération en définissant un « panier de bénéfices ». De

même, il peut aider à attirer des ressources financières afin de mettre en œuvre des solutions pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

7. Un exercice d'évaluation des avantages doit être étroitement lié à un processus politique pour la coopération en matière d'eaux transfrontières. Il contribuera à progresser seulement si ses résultats sont pris en compte pour la planification politique en vue d'une coopération renforcée et d'une prise de conscience des avantages potentiels. Pour ce faire, un certain degré de dialogue doit exister en permanence. S'il existe déjà un accord de coopération comprenant un organe commun, les avantages de l'évaluation peuvent servir à identifier de nouvelles opportunités et permettre d'approfondir la coopération entre les parties. Cependant, le cas d'une situation où les pays commenceraient juste à négocier des options de coopération bénéficierait le plus d'un exercice d'évaluation des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières. Les résultats de l'évaluation des bénéfices pourraient être repris dans le processus conduisant à la création d'une telle plate-forme de coopération formelle. S'il n'y a pas de processus politique formel en place, un rapide exercice d'identification et d'évaluation des bénéfices peut toutefois être utile pour la sensibilisation et la mobilisation. Une discussion sur les avantages peut également prendre place dans le cadre du processus au niveau national (tel que les Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau menés par la CEE) afin d'aider un pays à décider si la participation ou l'élargissement de la coopération en matière d'eau transfrontière devrait être une priorité.

8. L'évaluation des bénéfices devrait être conçue pour répondre aux besoins concernant la coopération en matière d'eaux transfrontières, compte tenu du niveau de maturité du processus. De manière générale, plus le processus sera mature, plus les éléments à l'appui, apportés par l'évaluation des avantages, auront besoin d'être détaillés pour influencer les décideurs. Différents processus politiques concernant la coopération en matière d'eau transfrontière apporteront également différentes opportunités pour inclure les résultats de l'évaluation des bénéfices dans la prise de décision. Les caractéristiques de la coopération en matière d'eaux transfrontières devraient pousser le niveau d'ambition de l'évaluation des avantages, la sélection des méthodes, l'implication des parties prenantes (décideurs, experts et bénéficiaires) et des stratégies pour la communication des résultats.

Identification des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières

9. Il est important de veiller à ce qu'un important éventail d'avantages soit identifié. Les avantages de la coopération en matière d'eaux transfrontières varieront d'un bassin à l'autre selon leurs caractéristiques économiques, sociales, environnementales et géopolitiques. Ils varieront également selon le stade de coopération. Par exemple, tandis que pour une coopération à un stade initial, mettre en évidence « les vies et les propriétés sauvées grâce à une gestion améliorées des inondations », peut suffire, pour un niveau très avancé de coopération, il sera nécessaire d'identifier les avantages de chaque mesure (qu'elle soit « douce » ou « dure ») étant considérée. Les avantages identifiés devraient par la suite faire l'objet d'une « sélection » afin de choisir les avantages les plus pertinents et importants, ceci compte tenu de leur éventuelle ampleur et d'autres critères politiques pertinents.

Typologie des potentiels avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières

<i>Origine de l'avantage</i>	<i>Sur les activités économiques</i>	<i>Au-delà des activités économiques</i>
Gestion améliorée de l'eau	Avantages économiques Accroissement de l'activité et de la productivité dans les secteurs économiques (aquaculture, agriculture irriguée, exploitation minière,	Avantages sociaux et environnementaux Effets sur la santé de l'amélioration de la qualité de l'eau et réduction des risques de catastrophes liés à l'eau

	production d'énergie, production industrielle, écotourisme) Réduction des coûts pour mener des activités productives Réduction des impacts économiques des risques liés à l'eau (inondation, étiages) Augmentation de la valeur des propriétés	Emplois et réduction de la pauvreté dus aux avantages économiques Amélioration de l'accès aux services (tels que l'électricité et l'approvisionnement en eau) Amélioration de la satisfaction en raison de la protection des ressources culturelles ou de l'accès à des possibilités de loisir Augmentation de l'intégrité écologique et réduction de la dégradation de l'habitat et de la perte de biodiversité Renforcement des connaissances scientifiques sur l'état de l'eau
Renforcement de la confiance	Avantages de la coopération économique régionale Développement des marchés régionaux pour les biens, les services et le travail Augmentation des investissements transfrontaliers Développement des réseaux d'infrastructures transfrontières	Avantages pour la paix et la sécurité Renforcement du droit international Accroissement de la stabilité géopolitique De nouvelles opportunités dues au renforcement de la confiance (investissement dans le bassin, stratégies antiterroristes communes) Réduction du risque de conflit ou coût du conflit évité Economies dues à la réduction des dépenses militaires Création d'une identité/citoyenneté partagée dans le bassin

Evaluation des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières

10. La nature et le niveau de détail de la « phase d'évaluation » varieront selon les questions, le stade de coopération et la volonté politique des parties concernées. L'évaluation des avantages peut être utile pour renseigner de nouvelles options, mais également pour évaluer les options passées et informer de nouvelles décisions. Tous les avantages ayant passé le test de sélection dans la phase d'identification devraient au moins subir une évaluation qualitative. Comme les types d'avantages de la coopération en matière d'eau transfrontières varient considérablement, les méthodes d'évaluation seront également nécessairement différentes. Bon nombre, mais non la totalité, des avantages peut être évalué. L'évaluation monétaire des avantages peut seulement être réalisée dans certains cas. Le but de la phase d'évaluation est de contribuer à faire progresser le processus de coopération en matière d'eaux transfrontières, ceci devrait guider l'ambition de l'évaluation des avantages individuels et de la sélection des méthodes d'évaluation.

Coordination de l'objet de la phase d'évaluation aux besoins de politiques

<i>Stade du développement du processus politique de la coopération concernant les eaux transfrontières</i>	<i>Besoins du processus politique de la coopération concernant les eaux transfrontières</i>	<i>Objet de l'exercice de l'évaluation des avantages</i>	<i>Objet principal de la phase d'évaluation</i>
Stade pré-initial (p.ex. bassins caractérisé par des conflits politiques)	Créer les conditions pour lancer un processus de coopération	Identification des opportunités mutuellement avantageuses de ressources en eaux partagées	Evaluation qualitative rapide des avantages clés
Stade initial (p.ex. bassins)	Lancement du processus de	Identification de la gamme	Evaluation qualitative

<i>Stade du développement du processus politique de la coopération concernant les eaux transfrontières</i>	<i>Besoins du processus politique de la coopération concernant les eaux transfrontières</i>	<i>Objet de l'exercice de l'évaluation des avantages</i>	<i>Objet principal de la phase d'évaluation</i>
sans accord international ou sans organe de coordination transfrontière)	coordination, appuyé par la sensibilisation et la mobilisation au besoin de coopérer	complète des avantages de la coopération	rapide de tous les avantages identifiés
Stade moyen (p.ex. négociations d'un accord en cours ou bassins avec un accord international mais sans organe de coordination)	Consolidation du processus de coopération, par le biais de négociations, de planification stratégique et mise en œuvre des initiatives de coopération de base (p.ex. partage d'information)	Evaluation générale de la gamme des avantages de la coopération (y compris le coût de la non coopération)	Evaluation qualitative approfondie de tous les avantages identifiés. Inclure des estimations quantitatives et monétaires facilement disponibles
Stade avancé (p.ex. bassins avec un accord international et un organe de coordination)	Réalisation des avantages potentiels de la coopération par le biais de la mise en œuvre d'initiatives de coopération avancées (p.ex. projet d'infrastructure, instrument de gestion coordonnés)	Evaluation des avantages de projets nationaux indépendants, de projets communs, ou d'un programme de mesures au niveau du bassin	Effectuer des évaluations quantitative et monétaire, lorsque cela est justifié et compte tenu des ressources disponibles

Communication des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières

11. Les efforts de communication sont la clé de l'intégration des résultats de l'évaluation dans le processus de coopération politique en matière d'eaux transfrontières. Lors du démarrage d'un exercice d'évaluation des avantages, il est important de prendre en compte la manière dont les résultats seront communiqués. Les efforts de communication sont également essentiels pour veiller à ce que l'exercice d'évaluation des bénéfices soutienne le processus politique de manière efficace. Mal planifiés ou mal exécutés les efforts de communication seront susceptibles d'être contreproductifs et d'endommager le processus de coopération en augmentant les coûts de transaction et en diminuant les ambitions. Lors de l'élaboration d'une stratégie de communication, aussi simple soit-elle, il sera nécessaire de comprendre la manière dont les résultats de l'évaluation des avantages seront introduits dans le processus politique. Cela peut commencer par l'identification des opportunités pour influencer le processus politique par le biais de types d'informations pouvant être produites par une évaluation des avantages –ce qui conduira à la définition de son objectif et de la manière d'y parvenir.

12. Communiquer les avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières devrait être adapté aux différents publics et buts. Les messages devraient avoir une signification pour le public visé. Ils devraient être simples et basés sur des faits, se concentrant sur des sujets auxquels les parties prenantes peuvent s'identifier. Selon le stade du processus politique de coopération en matière d'eaux transfrontières, les messages ne seront que de nature prospective (conduisant à la coopération) ou pourront également être rétrospectifs (construire sur les résultats déjà obtenus). Les efforts de communication devraient se concentrer sur le passage de la perception aux faits. Lier les avantages de la coopération en matière d'eaux transfrontières aux priorités et aux programmes nationaux fait partie des tactiques réussies, ceci en présentant les avantages en groupe et faisant attention au moment (p. ex. élections à venir).